



**PRÉFET  
DES HAUTS-  
DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

Service Police de l'Eau

Paris, le **18 DEC. 2020**

Réf : Dossier n° 75 2020 00070 / DLE *2020-2269*

Avec accusé de réception

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 92  
61 rue Salvador Allende  
92753 NANTERRE CEDEX

A l'attention de Monsieur Thierry MOLLE

**Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à l'aménagement de la RD 911 entre l'avenue Marcel Paul et la route principale du Port A86/A15 sur la commune de Gennevilliers (92)**

Monsieur,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à l'aménagement de la RD 911 entre l'avenue Marcel Paul et la route principale du Port A86/A15 sur la commune de Gennevilliers (92) a été déposé au guichet unique de la Police de l'Eau de la cellule Paris proche couronne le 13 février 2020 et enregistré sous le numéro 75-2020-00070.

Par courrier en date du 28 février 2020, je vous ai demandé de fournir dans un délai de trois mois des compléments afin de pouvoir déclarer votre dossier complet.

Des échanges ont été tenus par téléphone et par courriels en septembre 2020 sur les suites à donner pour votre dossier. Un courriel de relance vous a été envoyé le 18 novembre 2020 qui est resté sans réponse.

Ce délai des 3 mois est aujourd'hui dépassé. Aussi, en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre un nouveau dossier de déclaration en trois exemplaires au guichet unique de la Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter ces travaux et que dans le cas contraire, vous vous exposeriez à des suites administratives et pénales, telles que prévues respectivement aux articles L.171-7 et suivants et R.216-12 du code de l'environnement.

Tél : 01 71 28 46 93

Mél : [julie.arondel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julie.arondel@developpement-durable.gouv.fr)

12 Cours Louis Lumière - CS 70027- 94307 VINCENNES Cedex

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DES HAUTS-  
DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

Le service Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne, situé à :

DRIEE-IF – Service Police de l'Eau  
Cellule Paris proche couronne  
[cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)  
12 cours Louis Lumière - CS 70027  
(implantation des bureaux au 10 rue Crillon, 75004 Paris)  
94307 Vincennes Cedex

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur empêché,  
La chef de la cellule Paris proche couronne

Chloé CANUEL